

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 décembre 2016 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 6 Absent : 0 Votants : 6

Date de convocation : 2 décembre 2016

Présents : Annie BORDAS – Jean BIJASSON - Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ - Nicole ROCHE

Secrétaire de séance : Gilberte GIRARD

.....
Madame le Maire, constatant le quorum, ouvre la séance à 20 h 00.

Madame le Maire fait savoir que les conseillers municipaux ont été prévenus par mail de l'ajout de deux points à l'ordre du jour : « Tourisme : Subvention de fonctionnement à la Maison du Tourisme de la vallée des Villards / Proposition de convention pour l'étude du positionnement touristique de la vallée / Transfert de la compétence "promotion du tourisme" à la Communauté de Communes de La Chambre » en point 2 et « Mise en conformité des statuts de la 4C » en point 3 ; les points suivants de l'ordre du jour sont ainsi décalés jusqu'au point 11.

Le conseil municipal, unanime, valide l'ajout de ces deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

1 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 10.11.2016

Le compte rendu de la réunion du 10 novembre 2016 ayant été adressé à chacun des membres du conseil par mail, Madame Le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

**2 - Tourisme : Subvention de fonctionnement à la Maison du Tourisme de la vallée des Villards
Proposition de convention pour l'étude du positionnement touristique de la vallée / Transfert de la compétence "promotion du tourisme" à la Communauté de Communes de La Chambre**

Subvention de fonctionnement à la Maison du Tourisme de la vallée des Villards

Madame le Maire fait état de l'état des dépenses et recettes de la Maison du Tourisme, à la date du 8 décembre 2016. Les dépenses s'élèvent à 151 649.02 € sur un total budgétisé de 167 000.00 € ; (postes principaux : charges à caractère général, 68 791.00 € ; personnel 82 282.86 €). Les recettes s'élèvent à 145 342.24 € (postes principaux : ventes diverses, 21 291.00 € ; subventions collectivités 118 000.00 € - hors excédent antérieur de 13 000€).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTÉ de verser une subvention de fonctionnement à la Maison du Tourisme sur la base de 7.55 % du montant des dépenses, soit 11 449.50 €

Proposition de convention pour l'étude du positionnement touristique de la vallée.

La commune de St Colomban propose d'associer la commune de St Alban dans une convention avec le cabinet CHAPPELAZ pour l'étude du positionnement touristique de la vallée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

DECIDE de différer la signature éventuelle de la convention avec le cabinet CHAPPELAZ par la commune de St Alban des Villards, les conséquences du transfert de la compétence « promotion du tourisme » à La 4C restant à étudier.

Transfert de la compétence "promotion du tourisme" à la Communauté de Communes de La Chambre.

Madame le Maire fait le point des informations données lors du conseil communautaire du 6 décembre :

La loi NOTRe oblige les communes à transférer aux communautés de communes la compétence relative à la promotion du tourisme et à la gestion des offices de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2017, sauf dans le cas des communes classées stations de tourisme.

Actuellement, trois structures à vocation touristique existent sur le territoire de la 4 C :

- l'office de tourisme de St François Longchamp, qui reste de compétence communale, pour l'intégralité de sa gestion (commune classée station de tourisme)
- la Maison du Tourisme cantonale de La Chambre ; de forme associative, elle s'assimile à un bureau d'information touristique, son mode de fonctionnement resterait le même.
- l'Office du Tourisme de la vallée des Villards deviendrait Office du Tourisme de compétence communautaire, tant pour son financement que pour sa gestion.

3 - Mise en conformité des statuts de la 4C

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 septembre 2016, concernant la mise en conformité, avec la loi NOTRe, des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre selon le projet annexé à la délibération,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Savoie de bien vouloir prendre un arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

4 - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut accorder au comptable du Trésor Public une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (6 voix pour), le conseil municipal,

ACCEPTÉ de verser l'indemnité de conseil au comptable du Trésor Public de la Chambre pour un montant net de 377.04 € pour l'année 2016.

5 - Délibération RIFSEEP après avis favorable du Comité Technique Paritaire

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du dernier conseil municipal (en date du 10 novembre 2016) il a été décidé l'instauration de l'IFSE à compter du 1^{er} janvier 2017, après avis du Comité Technique. Ce dernier ayant rendu un avis favorable le 24 novembre,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (6 voix pour), le conseil municipal,

DECIDE l'annulation de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture et de l'Indemnité Administration et de Technicité ,

DECIDE l'instauration de l'Indemnité de Fonction / Sujétion / Expertise et Engagement Professionnel

Pour la catégorie de personnel concerné (personnel administratif).

6 - Emprunts Communauté de Communes de la Vallée du Glandon contractés avant 2008 – Vote des montants (2^{ème} semestre 2016)

Madame le Maire laisse la parole à Madame Roche, conseillère municipale déléguée aux finances.

Celle-ci expose que, pour le 2^{ème} semestre 2016, le montant de la contribution de St Alban des Villards aux remboursements des annuités d'emprunts contractés avant 2008 et payés par St Colomban s'élève à 23 616 € 14 (capital 19 934,36 €, intérêts 3 681,78 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (6 voix pour), le conseil municipal,

VALIDE le montant du remboursement des emprunts contractés avant 2008 par la CCVG pour les échéances dues pour le 2^{ème} semestre 2016.

DEMANDE un contact rapide avec la commune de St Colomban pour que rendez-vous soit pris avec les banques afin de renégocier les taux d'intérêts (SWAP) de deux emprunts.

7 - Emprunts Communauté de Communes de la Vallée du Glandon contractés avant 2008 – Vote des montants pour l'année 2014

Madame Nicole Roche rapporte que le montant de la contribution de St Alban des Villards aux remboursements des annuités d'emprunts contractés avant 2008 et payés par St Colomban pour l'année 2014 s'élève à 52 184.50 €. Elle fait état de la ventilation du montant de l'attribution de compensation (AC) attribuée par la 4 C à la commune de St Alban des Villards : l'AC permet la prise en charge de cette contribution.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (6 voix pour), le conseil municipal,

VALIDE le montant du remboursement des emprunts contractés avant 2008 par la CCVG pour les échéances dues pour l'année 2014.

8 - Décisions modificatives budgétaires

Madame Nicole Roche informe le conseil municipal :

- au vu des crédits disponibles au chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) sur le budget principal
- au vu du montant du prélèvement FPIC supérieur au montant porté au budget primitif,

il convient de modifier l'article suivant :

Budget principal 2016

Section Fonctionnement – Dépenses

022 – Article 022 // Dépenses imprévues	014 – Article 73925 // Fonds péréq. Interco et comm
- 9 369.00 €	+ 9 369.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (6 voix pour), le conseil municipal, VALIDE la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- au vu des crédits disponibles au chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) sur le budget principal,
- au vu des dépenses enregistrées sur le budget 2016 du CCAS

il convient de modifier l'article suivant sur le budget du C.C.A.S :

Budget principal 2016

Section Fonctionnement – Dépenses

022 – Article 022 // Dépenses imprévues

- 1 000.00 €

Budget C.C.A.S. 2016

Section Fonctionnement - Recettes

74 – Article 7478 // Recettes autres organismes

+ 1 000.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (6 voix pour), le conseil municipal, VALIDE la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

9 - Réhabilitation mairie gîte : Adoption avant-projet définitif, demande de subvention à la Région AURA (Plan Ruralité)

Madame le Maire présente l'avant-projet définitif (APD) de la réhabilitation du bâtiment mairie - gîte élaboré par le maître d'œuvre, Dominique Giffon (l'évaluation financière de l'APD n'ayant pas encore été fournie).

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisée à solliciter des subventions lors de l'approbation de l'avant-projet sommaire. Pour constituer le dossier de demande de subvention auprès de la Région (Plan Ruralité) pour la réhabilitation et la mise en accessibilité de la mairie, il convient de déterminer le pourcentage de financement souhaité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (6 voix pour), le conseil municipal,

VALIDE l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre ADG

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention Plan Ruralité à la Région à hauteur de 40 % du montant des travaux de réhabilitation de la mairie.

10 - Acquisition d'une emprise foncière sur la parcelle G 1196

Madame le Maire expose la nécessité d'acquérir tout ou partie de la parcelle G 1196, mitoyenne de la mairie sur sa façade sud, afin de permettre une sortie sécurisée du bâtiment mairie – gîte sur la route départementale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (6 voix pour), le conseil municipal,

DECIDE l'achat de tout ou partie de la parcelle G1196 au prix de 10.00 € le m² (dans le cas où le propriétaire vendrait la totalité de sa parcelle, il lui en sera proposé l'usufruit).

11 - Questions diverses

- Madame le Maire donne compte-rendu de deux sujets traités en conseil communautaire.

Présentation du projet d'aménagement de la gare de Saint Avre – La Chambre.

Les plans du projet d'aménagement de la gare de St Avre tels qu'arrêtés par le conseil communautaire sont projetés devant le conseil municipal. Le projet doit être financé par deux emprunts, un prêt-relais de 1 400 000 € permettant l'attente du versement des subventions et du FCTVA et un emprunt sur 20 ans, d'un montant prévu d'1 000 000 €. Les montants définitifs des emprunts seront arrêtés en fonction des montants des marchés signés avec les entreprises, inférieurs aux estimations.

Transfert de la compétence collecte et traitement des déchets :

Eléments d'information communiqués par Madame le Maire :

La 4 C doit délibérer (date butoir : 15/10/2017) sur les deux systèmes de recouvrement possible de la participation des usagers à la collecte et au traitement des déchets ménagers. Spécificité des deux communes des Villards : la collecte et le traitement des déchets ménagers sont financés par le budget général des communes.

Deux systèmes de recouvrement sont possibles.

- la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : basée sur la moitié de la valeur locative servant de calcul à la taxe foncière sur le bâti, multiplié par un pourcentage

- la redevance (REOM) calculée en fonction des services rendus, qui peut avoir une part fixe et une part proportionnelle au nombre d'habitants du foyer

La commission de travail du conseil communautaire s'est prononcée à la majorité pour la TEOM.

Son taux sera à déterminer : un taux unique de 8,98 % permettrait à la 4 c de couvrir l'intégralité de sa dépense, un taux différencié permettrait de couvrir les dépenses commune par commune. Une harmonisation progressive est possible sur 10 ans.

Le conseil municipal devra travailler à partir de ces éléments, en ayant conscience que les charges des ménages augmentent malgré le maintien des taux d'imposition communaux.

Fibre optique : le Département a lancé, par le biais d'une délégation de service public, l'installation de la fibre optique hors zones Albertville/Chambéry/Aix-les-Bains. Le groupement signataire est le groupe Bouygues Construction (Axione et Bouygues Energie et Services). La société FIBREA, filiale de la SEM SOREA, aura en Maurienne la sous-traitance d'une partie des travaux. Les priorités sont à la desserte des pôles économiques les plus actifs, des stations de ski, et des zones « grises » ADSL. Madame le Maire indique avoir alerté les services du département sur l'importance d'une desserte de qualité dans des communes comme la notre, pour éviter l'accentuation d'une réelle

désertification. Une réponse a été fournie, indiquant que le central téléphonique d'orange (situé au Bessay à St Alban) serait desservi par la fibre en juillet 2018 : ceci devrait améliorer considérablement les débits, mais ils resteraient plus faibles pour les foyers éloignés de plus de 2 km du central. Le déploiement de la fibre vers chaque abonné serait lié à « la rentabilité des investissements à engager ».

- Chantier du Bessay : après consultation du maître d'œuvre et pour ne prendre aucun risque par rapport à la météo hivernale, les travaux commenceront en mars.

La séance est levée à 23 h 15.